



**BOUS-
WALDBREDIMUS**
Een Dall, eng Gemeng

Schoulbuet 2023-2024





20, rue de Luxembourg
L-5408 Bous
Tél. 28 86 04 105
www.bouswaldbredimus.lu

Schoulbuet 2023–2024 Grondschool Bous

Rédaction: Netty Simon–Kill

Photos: Commune de Bous–Waldbredimus
Personnel enseignant Ecole centrale Bous
Maison Relais Bous – Elisabeth Enfance

Inhalt / Sommaire

Die Grundschule	L'école fondamentale	2
Die Schulpflicht	L'obligation scolaire	3
Die Regionaldirektion	La direction régionale	4–5
Elternvertreter	Représentants de parents	6
ONE – Fir déi gudd Saach	ONE – Fir déi gudd Saach	7
Hausordnung Schule Bous	Règlement d'ordre intérieur Ecole centrale	8–9
Die Schulmedizin	La médecine scolaire	10–11
Schulferien und schulfreie Tage	Vacances et congés scolaires	12
Wie funktioniert die Grundschule?	Fonctionnement de l'école fondamentale	13
Schulorganisation	Organisation scolaire	14–16
Schwimmunterricht	Cours de natation	17
Außerschulische Aktivitäten	Activités parascolaires	18
Plan d'encadrement scolaire	Plan d'encadrement scolaire	19
Schülertransport	Transport scolaire	20–21
Rückblick 2022–2023	Rétrospective 2022–2023	22–33
Maison Relais	Maison Relais	34–35
Centre de développement moteur	Centre de développement moteur	36
Service Krank Kanner doheem	Service Krank Kanner doheem	37

Die Grundschule / L'enseignement fondamental

Die öffentliche Grundschule ist die Schule für alle drei- bis elfjährigen Kinder. Die neun Schuljahre sind auf vier Lernzyklen aufgeteilt.

Jedes in Luxemburg wohnhafte Kind, das bis zum 1. September das 4. Lebensjahr erreicht hat, muss die Grundschule besuchen.

Der Zyklus 1 umfasst das fakultative erste Jahr der schulischen Früherziehung (3 bis 4 Jahre) und die Vorschule (4 bis 5 Jahre).

Die Zyklen 2 bis 4 entsprechen der früheren Primärschule:

- Zyklus 2 betrifft Kinder im Alter von 6 bis 7 Jahren
- Zyklus 3 betrifft Kinder im Alter von 8 bis 9 Jahren
- Zyklus 4 betrifft Kinder im Alter von 10 bis 11 Jahren.

Die Grundschule muss jedem Kind das nötige Wissen mit auf den Weg geben, damit es sein späteres Leben erfolgreich bestreiten kann. Dies führt zu einem kompetenzorientierten Unterrichtsansatz, bei dem die Methoden und Inhalte den Bedürfnissen jedes einzelnen Kindes angepasst werden. Dabei wird auch die Zusammenarbeit zwischen den einzelnen Akteuren gefördert, wobei man sich auf die fachliche Kompetenz der Lehrpersonals stützt.

L'école fondamentale accueille les enfants de 3 à 11 ans.

Elle comprend 9 années de scolarisation réparties sur 4 cycles d'apprentissage.

Tout enfant habitant le Luxembourg âgé de 4 ans révolus avant le 1er septembre doit fréquenter l'école fondamentale.

Le cycle 1 comprend une première année facultative: l'éducation précoce (3 à 4 ans) et l'éducation préscolaire (4 à 5 ans).

Les cycles 2 à 4 correspondent à l'enseignement primaire:

- Le cycle 2 concerne les enfants âgés de 6 à 7 ans
- Le cycle 3 concerne les enfants âgés de 8 à 9 ans
- Le cycle 4 concerne les enfants âgés de 10 à 11 ans.

L'école fondamentale doit donner à chaque enfant les outils de sa réussite. Pour cela, elle centre les méthodes et les contenus sur les besoins de chaque élève, elle développe une approche concrète des savoirs basée sur les compétences, elle encourage les coopérations entre les différents acteurs et s'appuie sur le professionnalisme des enseignants.



Die Schulpflicht / L'obligation scolaire

Dauer der Schulpflicht

Gemäß den Bestimmungen des Schulgesetzes vom 6. Februar 2009 betreffend die Schulpflicht, muss jedes Kind wohnhaft in Luxemburg, das am ersten September das Alter von vier Jahren erreicht hat, die Schule besuchen. Die Schulpflicht erstreckt sich über zwölf Jahre ab dem ersten September des besagten Jahres.

Auf Anfrage der Eltern und mit Genehmigung des Gemeinderates, kann die Aufnahme zum ersten Zyklus des Grundschulunterrichts um ein Jahr verschoben werden, falls der Gesundheitszustand und die körperliche und intellektuelle Entwicklung des Kindes diese Maßnahme rechtfertigen. Die Anfrage wird von den Eltern bei der Gemeindeverwaltung eingereicht und muss durch eine Bescheinigung eines Kinderarztes belegt sein.

Befreiung vom Unterricht

Freistellungen vom Schulbesuch können nach begründetem Antrag der Eltern genehmigt werden:

- vom Klassenlehrer für eine Dauer eines Tages
- vom Präsidenten des Schulkomitees für jede Befreiung, welche die Dauer von mehr als einem Tag überschreitet.

Außer durch Genehmigung des Ministers, darf die Dauer der Befreiungen pro Schuljahr fünfzehn Tage nicht überschreiten, davon höchstens fünf aufeinanderfolgende Tage.

Strafen

Die Eltern haben die Pflicht darauf zu achten, dass ihr Kind die Schule besucht und am Unterricht teilnimmt.

Im Fall eines Verstoßes werden die Eltern schriftlich vom Schöffenrat ermahnt, das Gesetz zu beachten. Kommen die Eltern innerhalb von acht Tagen dem Gesetz über die Schulpflicht nicht nach, benachrichtigt der Schöffenrat die Staatsanwaltschaft über den Vorfall. Das Nichtbeachten von Artikel 14 des oben erwähnten Gesetzes wird mit einer Geldstrafe von 25 bis 250 Euro geahndet.

Durée de l'obligation scolaire

Conformément aux dispositions de la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire, tout enfant habitant le Luxembourg, âgé de quatre ans révolus avant le premier septembre doit fréquenter l'école. Cette obligation s'étend sur douze années consécutives à partir du premier septembre de l'année en question.

A la demande des parents et sur autorisation du conseil communal, l'admission au premier cycle de l'enseignement fondamental peut être différée d'une année si l'état de santé ou si le développement physique ou intellectuel de l'enfant justifie cette mesure. Les parents adressent leur demande à l'administration communale en y joignant un certificat établi par un pédiatre.

Dispense de la fréquentation scolaire

Des dispenses de fréquentation peuvent être accordées sur demande motivée des parents:

- par le titulaire de classe, pour une durée ne dépassant pas une journée
- par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée.

Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

Pénalités

Les parents ont l'obligation de veiller à ce que leur enfant fréquente régulièrement l'école et participe aux cours d'activités scolaires.

En cas d'infraction à cette disposition le Collège des Bourgmestre et échevins met les parents en demeure par écrit de se conformer à la loi. A défaut des parents de se conformer à l'obligation scolaire dans un délai de huit jours à partir de la mise en demeure, le collège échevinal en informe le ministère public. Les infractions à l'article 14 de la prédite loi sont punies d'une amende de 25 à 250 euros.

Regionaldirektion / Direction de l'enseignement fondamentale

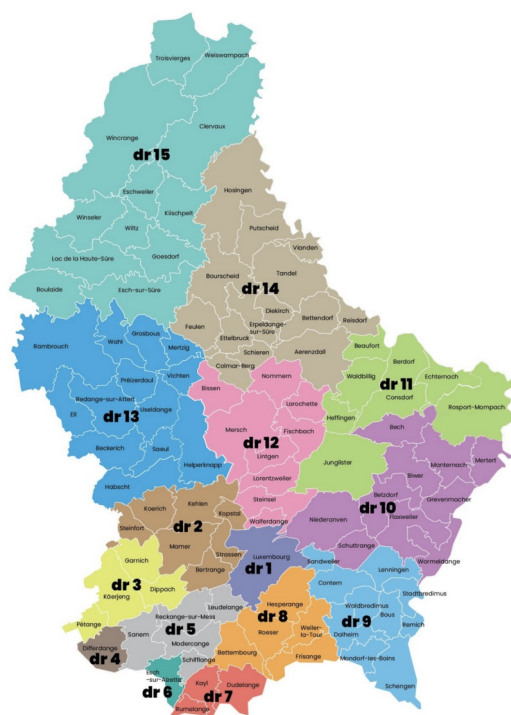
Communes:

Bous, Contern, Dalheim, Lenningen, Mondorf, Remich, Sandweiler, Schengen, Stadtbredimus et Waldbredimus

L'inspection de l'enseignement fondamental est structurée en quinze directions de l'enseignement fondamental, gérées par des équipes composées d'un directeur et de deux à quatre directeurs adjoints. Elles assument les missions de **gestion et surveillance pédagogique** des écoles – mais aussi la **coordination** de la prise en charge des élèves à besoins spécifiques.

Les directions de l'enseignement fondamental sont réparties dans tout le pays selon un découpage qui prend en compte le nombre d'élèves, le nombre d'enseignants, d'écoles, de communes, les distances entre les écoles ...

Directions de l'enseignement fondamental au Luxembourg 2022



- | | | | | |
|-------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|
| 1 Direction LUXEMBOURG (dr 1) | 4 Direction DIFFERDANGE (dr 4) | 7 Direction DUDELANGE (dr 7) | 10 Direction GREVENMACHER (dr 10) | 13 Direction REDANGE (dr 13) |
| 2 Direction MAMER (dr 2) | 5 Direction SANEM (BELVAL) (dr 5) | 8 Direction BETTEMBOURG (dr 8) | 11 Direction ECHTERNACH (dr 11) | 14 Direction DIEKIRCH (dr 14) |
| 3 Direction PETANGE (dr 3) | 6 Direction ESCH/ALZETTE (dr 6) | 9 Direction REMICH (dr 9) | 12 Direction MERSCH (dr 12) | 15 Direction WILTZ (dr 15) |
- Date: 03/03/2022
ESCH/MEN 2022

Implantées au niveau régional, les directions peuvent répartir les ressources pédagogiques et les effectifs au plus près du besoin des écoles et de la population locale. La structure régionale permet aussi un meilleur échange d'expériences et d'informations entre les écoles, au profit d'un meilleur développement de la qualité scolaire.

Au sein de la direction de l'enseignement fondamental, un directeur adjoint est responsable de la prise en charge des élèves à besoins spécifiques. Il dirige la commission d'inclusion. Les équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB) sont rattachées aux directions.

Dans le détail, les directions de l'enseignement fondamental sont en charge de

- la gestion administrative et la surveillance pédagogique des écoles de leur région ;
- la consultation et l'accompagnement des professionnels ;
- l'insertion professionnelle des jeunes enseignants et éducateurs ;
- la gestion des relations entre le personnel enseignant à l'intérieur des écoles et les relations des domaines école-élève et école-parents.

Après concertation avec les présidents des comités d'école, les directions de l'enseignement fondamental organisent les mesures d'inclusion scolaire ;

- suivent la mise en œuvre des plans de développement de l'établissement scolaire ;
- déterminent les priorités en matière de développement professionnel des acteurs, notamment en vue de l'établissement d'une collaboration effective et confiante entre les écoles et les structures d'éducation et d'accueil du secteur non formel.

Direction de la région 09

Directeur de région

SUMAN Marco

secretariat.remich@men.lu
marco.suman@men.lu

Directrices de région adjointes

CASANOVA Jessica

SCHONS Josiane

jessica.casanova@men.lu
josiane.schons@men.lu

Chargée de gestion administrative

ONCIC Amila

Secrétariat

BIEWEN Brigitta

GLODT Gérard

Adresse & Contact:

Direction de Région – Remich (DR09)
3, Konzerwee
L-5444 Schengen

Tél: 247 – 55 910

Fax: 247 – 55 911

e-mail: secretariat.remich@men.lu

Elternvertreter / Représentants des parents

Die Partnerschaft mit den Eltern

Diese Partnerschaft konkretisiert sich in mehreren Phasen und auf verschiedenen Ebenen.

Auf Klassenebene konkretisiert sich die Partnerschaft u. a. dadurch, dass die Lehrkräfte bereit sind, die Eltern ihrer Schüler zu informieren und mit ihnen einen Dialog zu führen.

Auf der Ebene der Schule konkretisiert sich die Partnerschaft durch die Elternvertreter.

Die Elternvertreter haben folgende Aufgaben:

- allen Eltern zuzuhören und sie zu unterstützen, wenn sie darum bitten;
- sich regelmäßig mit dem Schulkomitee auszutauschen und ihre Meinung zum Schulentwicklungsplan (PDS), zur Schulorganisation und zum Leben an der Schule zu äußern;
- die anderen Eltern über ihre Aktivitäten und die Themen, an denen sie mitwirken, zu informieren;
- Gemeinsame Treffen und Veranstaltungen der Schulpartner zu organisieren;
- unter Einbeziehung der Schüler Vorschläge zu allen Fragen im Zusammenhang mit der Organisation des Schullebens zu formulieren.

Die Elternvertreter stehen allen Eltern bei Fragen, Ideen oder Vorschlägen zur Verfügung.

Le Partenariat avec les parents

Ce partenariat se concrétise en plusieurs temps et à différents niveaux.

Au niveau de la classe, le partenariat se concrétise e.a. par la disponibilité des enseignants pour informer et dialoguer avec les parents de leurs élèves.

Au niveau de l'école, le partenariat se concrétise par les représentants des parents d'élèves.

Les représentants des parents d'élèves ont pour mission:

- d'écouter et de soutenir tous les parents d'élèves qui en font la demande;
- de s'échanger régulièrement avec le comité d'école et donner leur avis sur le plan de développement scolaire (PDS), l'organisation scolaire et la vie à l'école;
- d'informer les autres parents des activités qu'ils mènent et des thèmes de réflexion auxquels ils participent;
- d'organiser des réunions et des manifestations communes des partenaires scolaires;
- de formuler, en y associant les élèves, des propositions sur toutes les questions en relation avec l'organisation de la vie scolaire.

Les représentants des parents d'élèves sont à l'écoute de tous les parents pour toute question, idée ou suggestion.



Elternvertreter / Représentants des parents

FELTEN Paul
MARTINS Sara

e-mail: representantsdesparents@bous.lu



Wat ass den Office national de l'enfance?

Den Office national de l'enfance (ONE) ass eng öffentlech Verwaltung vum Educationnsministère. Eis Missioun ass et de Kanner, Jugendlechen, jonken Erwuessenen an de Familljen Hëllef an Ennerstëtzung ze proposéiere wann si Probleemer hunn. Oft ass et just eng schwéier Zäit déi et gëllt ze iwwerbrécken. Mir kënnen Iech do ënnert d'Ärem gräife fir aus de Schwierigkeeten eraus ze kommen.

Mat Hëllef vun eise Prestatairen offrëiere mir verschidden Hëllefsmoossenamen déi ärem Kand a senger Situatioun ugepasst sinn (Orthophonie, Psychomotricitéit, psychologesch, psychesche, sozial an edukativ Hëllef an der Famill, a.e.w.).

Mir sinn do an ennerstëtzen Iech bei all Zorte vu Probleemer déi een an der Famill begéine kann. Eis Aarbecht besteet virun allem doranner mat den Elteren an de Kanner zesammenzeschaffen.

Eis Mataarbechter sinn do fir mat Iech konkret Hëlfelefen opzestellen déi genee ärer Situatioun ugepasst sinn. Des Hëlfelefe ginn an engem gemeinsame Gespréich definéiert. Den ONE garantéiert dann och de Suivi vun deene Mesuren, esou laang wéi dir wëllt an esou laang wéi et néideg ass.

Eis regional Büroer ginn et an alle Regione vum Land. Aktuell ass den ONE an 14 Uertschaften installéiert. Dir fannt d'Adresse vun eise regionale Büroer op www.officenationalenfance.lu

Fir méi Informatiounen oder fir e Rendez-vous, kontaktéiert d'Helpline 8002-9393 während de Bürostonnen (8 bis 18 Auer) oder iwwer Mail one@one.etat.lu

L'Office national de l'enfance, c'est quoi?

L'Office national de l'enfance (ONE) est une administration publique sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Notre mission est d'offrir aide et soutien aux enfants, aux jeunes, aux jeunes adultes et aux familles qui rencontrent des difficultés. Souvent, il ne s'agit que d'un cap difficile à passer. Nous pouvons alors vous aider à trouver la meilleure solution pour reprendre les choses en main.

Avec l'aide de nos prestataires, nous mettons en place des aides adaptées à votre enfant (orthophonie, psychomotricité, consultation psychologique, assistance psychique, sociale ou éducative en famille, etc.)

Nous sommes à votre écoute pour toutes sortes de problèmes au sein de la famille.

Notre travail repose avant tout sur la collaboration avec les parents et les enfants. Notre équipe est là pour mettre en place, ensemble avec vous, des aides concrètes et adaptées à votre situation. Ces mesures sont définies lors d'un entretien.

L'ONE garantit ensuite la continuité et le suivi de l'aide aussi longtemps que vous le souhaitez et qu'elle est nécessaire.

Des offices régionaux se trouvent près de chez vous. Actuellement, l'ONE est installé dans 14 localités à travers tout le pays. Les adresses des bureaux régionaux sont sur www.officenationalenfance.lu

Pour avoir des informations supplémentaires ou pour prendre rendez-vous dans un des offices régionaux, contactez la Helpline au numéro 8002-9393 pendant les heures de bureau (de 8 heures à 18 heures) ou contactez-nous par mail à one@one.etat.lu

O que é o Office national de l'enfance?

O Office national de l'enfance (ONE) é um serviço da administração pública integrado no ministério da Educação nacional, da Infância e da Juventude.

A nossa missão é oferecer ajuda e apoio às crianças, aos jovens, aos jovens adultos e às famílias que enfrentam dificuldades.

Muitas vezes, trata-se apenas de uma fase difícil de ultrapassar. Nestas alturas, nós podemos ajudar-vos a encontrar a melhor solução para tomar as rédeas da situação.

Com a ajuda dos nossos prestadores, implementamos as medidas de apoio adaptadas à criança (ortofonia, psicomotricidade, consulta de psicologia, aconselhamento psicológico, social ou educativo em família, etc.)

Estamos ao seu dispor para todo o tipo de problemas familiares. O nosso trabalho baseia-se sobretudo na colaboração com os pais e as crianças.

A nossa equipa esta disponível para implementar, em conjunto consigo, medidas de apoio concretas e adaptadas à sua situação. Estas medidas são definidas durante uma reunião. Em seguida, o ONE garante a continuidade do apoio e do acompanhamento durante o tempo que desejar e enquanto for necessário.

Existem gabinetes regionais perto de si. Atualmente, o ONE está presente em 14 localidades por todo o país. As moradas dos gabinetes regionais estão disponíveis em www.officenationalenfance.lu

Para obter mais informações ou para fazer uma marcação num dos nossos gabinetes regionais, contacte a linha de apoio através do 8002-9393 durante o horário de atendimento (das 8 às 18 horas) ou escreva-nos um e-mail para o endereço one@one.etat.lu

Fir déi gudd Laach

Den Zykel 3 hat an der VieSo (Vie et société) d'Thema „Leben mit Behinderung“ behandelt an dorobbshin decidéiert un der Aktioun „E Stopp fir de Mupp“ vun der ASA asbl deelzehuelen.

Esou hunn d'Schüler aus dem Zykel 3.1 an 3.2 zesummen mat hiren Eltren, Bomien, Bopien,... fläisseg Plastikstëpp gesammelt an 100 kg Stëpp zesummekréit.

Déi zweejähreg Ausbildung vun den Hënn kascht 17.000 €.

Et brauch een 55.000 kg Stëpp, also ca. 27.500.000 Stëpp fir een Assistenzhond komplett domadder ze finanzéieren.



Mir félicitéieren dem C3 fir hirt Engagement !



Ecole Centrale Bous - Règlement d'Ordre Intérieur

En complément aux dispositions fixées par le règlement grand-ducal du 7 mai 2009 concernant les règles de conduite et l'ordre intérieur communs à toutes les écoles.

1. Règles de vie

Les enfants ont le devoir de respecter les règles de vie de l'école. Leur comportement devrait être exemplaire : politesse – honnêteté – non violence – respect d'autrui – solidarité.

Les heures de commencement des classes sont à respecter scrupuleusement par les élèves et leurs parents.

Tout manquement à ces règles peut entraîner l'application d'une sanction à caractère éducatif.

Les enfants sont tenus de veiller à la propreté des lieux et de faire le tri des matières plastiques (sac Valorlux) et du papier.

2. Vie scolaire

Il est interdit d'apporter à l'école des objets dangereux, des bijoux de valeur et des sommes d'argent non destinées à l'école. L'école décline toute responsabilité en cas de vol.

L'utilisation des téléphones portables, des baladeurs et autres appareils musicaux est interdite dans l'enceinte de l'école.

En cas de non-respect de l'interdiction, le corps enseignant se réserve le droit de confisquer l'objet en question.

L'école se réserve le droit d'interdire certains jeux à la mode.

3. Santé

Les enseignants doivent être prévenus sans délai en cas d'absence de l'enfant.

Dans l'intérêt de l'enfant malade et des autres élèves, les parents sont priés de garder l'enfant malade chez soi.

Dans la mesure du possible, les rendez-vous médicaux doivent être pris en dehors de l'horaire scolaire.

En général, les enseignants ne sont pas autorisés à donner des médicaments aux enfants malades (sauf en cas de demande écrite de la part des parents).

Les élèves peuvent apporter un goûter en privilégiant une alimentation saine (fruits, légumes, ...).

4. Stationnement

Les parents sont priés de respecter le code de la route en déposant ou en enlevant leurs enfants.

5. Sécurité

Les parents ne sont pas autorisés à circuler dans la cour et à l'intérieur de l'établissement scolaire sauf en cas de rendez-vous ou de raison majeure. Les parents ne doivent, en aucun cas, s'attarder dans les couloirs.

Les parents déposent et attendent leurs enfants devant l'entrée principale (à l'exception des parents des élèves du cycle 1 qui peuvent déposer leurs enfants dans leur salle de classe).

Les enfants qui ne prennent pas le bus doivent rester dans la cour jusqu'au départ des bus.

Il est interdit de rester sans surveillance en classe ou dans les couloirs pendant les récréations. La surveillance de la cour est assurée 10 minutes avant le commencement des cours par un enseignant.

Avant le début de la surveillance de la cour, la responsabilité des parents est engagée (sauf pour les enfants inscrits à la Maison Relais).

6. Navette scolaire

Pendant le transport, les élèves sont tenus d'observer un comportement calme et respectueux, **sous peine d'exclusion temporaire ou définitive**. Ils doivent obligatoirement porter leur ceinture de sécurité.

7. Dispense de fréquentation scolaire

La loi du 6 février 2009 stipule que des dispenses de fréquentation scolaire peuvent être accordées sur demande motivée des parents par le titulaire de classe pour une durée ne dépassant pas une journée et par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée.

Une telle dispense ne peut être accordée qu'à titre exceptionnel. Seuls motifs valables pour une telle demande sont le décès d'un proche ou un cas de force majeure.

Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

Arrêté le 29 novembre 2009 par le Comité d'Ecole et les représentants des parents d'élèves.

Approuvé le 29 juin 2010 par le conseil communal



Die Schulmedizin / La médecine scolaire

Im Laufe der Schulzeit wird jährlich der Gesundheitszustand eines jeden Kindes durch das medizinisch-soziale Team der Ligue médico-sociale überprüft.

Die Interventionen werden gemäß den Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 2. Dezember 1987 und dem großherzoglichen Beschluss vom 24. Oktober 2011 zur Regelung der schulmedizinischen Betreuung durchgeführt.

In der Grundschule werden Vorsorgeuntersuchungen bei den Schülern in den Zyklen 1.1, 1.2, 2.2, 3.2 und 4.2, durchgeführt.

Zu den schulmedizinischen Untersuchungen gehören:

- Tests und Früherkennungsmaßnahmen sowie systematische Kontrollen;
- systematische medizinische Untersuchungen;
- Gesundheits-Checkup, ergänzt durch eine soziale Evaluation;
- Mund- und Zahnuntersuchungen.

Zu den Tests und Früherkennungsmaßnahmen sowie systematischen Kontrollen gehören:

- Größen- und Gewichtskontrolle;
- Seh- und Hörtest und Tests zum mündlichen Ausdrucksvermögen;
- Kurzanalyse des Urins mit Untersuchung der Glucose-, Albumin- und Blutwerte;
- Überprüfung der Impfkarte.

Der Schularzt führt keine ärztliche Behandlung durch.

Sollten während der Untersuchung bestimmte Symptome festgestellt werden, erhalten Sie eine schriftliche Mitteilung mit der Empfehlung Ihren Vertrauensarzt aufzusuchen.

Au cours de sa scolarité, l'état de santé de chaque enfant est annuellement surveillé par l'équipe médico-socio-scolaire de l'école.

Les interventions sont réalisées suivant les dispositions de la loi modifiée du 2 décembre 1987 et du Règlement grand-ducal du 24 octobre 2011 portant réglementation de la médecine scolaire.

Pour l'enseignement fondamental, les bilans, tests et mesures de dépistage sont pratiqués chez les élèves des cycles 1.1, 1.2, 2.2, 3.2 et 4.2.

Les examens de médecine scolaire comprennent:

- des tests et mesures de dépistage et de contrôle systématiques;
- des examens médicaux systématiques;
- des bilans de santé complétés d'un bilan social;
- des examens bucco-dentaires.

Les tests et mesures de dépistage et de contrôle systématiques comprennent :

- le contrôle de la taille et du poids;
- le contrôle de la vision, de l'audition et de la maîtrise de l'expression verbale;
- une analyse sommaire des urines avec recherche de glucose, d'albumine et de sang;
- le contrôle des vaccinations.

Le médecin scolaire ne propose aucun traitement médical.

Si lors des examens des constatations nécessitant un avis médical complémentaire sont faites, nous vous adresserons une lettre motivée avec la recommandation de consulter votre médecin de confiance.



Diese medizinischen Feststellungen werden in einem persönlichem „Carnet médical scolaire“ eingetragen und vertraulich aufbewahrt.

Im Zyklus 1 sind die Eltern eingeladen Ihre Kinder bei der ärztlichen Untersuchung zu begleiten.

Die Sozialarbeiterin steht den Kindern, Eltern, Lehrkräften und jedem welcher sich um das Wohlbefinden des Schulkindes sorgt, zur Seite.

Das Team der „Santé scolaire“ unterliegt der Schweigepflicht und arbeitet zusammen mit:

- den Lehrern;
- der Maison Relais;
- der Regionaldirektion;
- der Gemeindeverwaltung;
- Commission d'inclusion (CI);
- Multi professionnelle Teams: équipe de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB);
- andere spezialisierte Beratungsstellen.

Les observations médicales sont inscrites dans le « Carnet médical scolaire » de l'enfant et gérées en toute confidentialité.

Les parents des enfants du cycle 1 sont invités à accompagner leur enfant lors de ces examens.

L'assistante (hygiène) sociale est à l'écoute des enfants, des parents, des enseignants et de toute autre personne privée ou professionnelle concernée par le bien-être d'un élève de l'enseignement fondamental.

L'équipe médico-socio-scolaire collabore étroitement dans le respect du secret professionnel avec :

- le personnel de l'enseignement scolaire;
- la Maison Relais;
- la Direction de Région;
- l'administration communale;
- la Commission d'inclusion (CI);
- l'Équipe de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB);
- d'autres services spécialisés.

Das zuständige Team / L'équipe

Dr. Cynthia Kandel, Dr. Tanja Schadeck, Dr. Amélie Prot, Kinderärzte/pédiatres, Tél. 26 67 01 52

Dr. Nathalie Groff, Médecin-dentiste du Service de la Médecine Dentaire du Ministère de la Santé

Service social à l'école: Mme Jil Stoffel, assistante sociale, Centre médico-social Grevenmacher, Tél. 75 82 81-1

Intervenant Médical: Mme Martine Arendt, infirmière en pédiatrie, Centre médico-social Grevenmacher, Tél. 75 82 81-1



Schulferien und schulfreie Tage / Vacances et congés scolaires

Das Schuljahr beginnt am Freitag, den 15.09.2023
und endet am Montag, den 15.07.2024.

L'année scolaire commence le vendredi 15.09.2023
et finit le lundi 15.07.2024.

Allerheiligenferien Vacances de la Toussaint	28.10.2023 – 05.11.2023
Nikolaustag St. Nicolas	06.12.2023
Weihnachtsferien Vacances de Noël	23.12.2023 – 07.01.2024
Karnevalsferien Vacances de Carnaval	10.02.2024 – 18.02.2024
Osterferien Vacances de Pâques	30.03.2024 – 14.04.2024
1er Mai	01.05.2024
Europa-Tag Journée de l'Europe	09.05.2024
Pfingstmontag Lundi de Pentecôte	20.05.2024
Pfingstferien Vacances de la Pentecôte	25.05.2024 – 02.06.2024
Sommerferien Vacances d'été	16.07.2024 – 15.09.2024



Anmerkungen und besondere Bestimmungen:

Früher in die Ferien fahren ist keine gültige Entschuldigung um vom Unterricht freigestellt zu werden.

Laut ministeriellem Reglement sind die Schüler am Pilgertag der Gemeinde nicht mehr vom Unterricht befreit.

Am Tag nach der Erstkommunion findet in den Klassen der dritten Stufe des Grundschulunterrichts normaler Unterricht statt. Die Lehrer dieser Klassen können jedoch schriftliche Entschuldigungen für das Fehlen von Schülern im Laufe des Vormittags annehmen.

Remarques et dispositions particulières:

Partir plus tôt en vacances n'est pas une excuse valable pour être dispensé des cours.

Suivant règlement ministériel les classes ne chômeront plus le jour du pèlerinage à Notre-Dame de Luxembourg.

Le lendemain de la 1^{ère} communion, les classes du 3^e cycle de l'enseignement fondamental fonctionnent normalement. Toutefois, les enseignants de ces classes peuvent bien accepter d'éventuelles excuses écrites concernant les absences d'élèves au cours de la matinée.

Wie funktioniert die Grundschule? / Le fonctionnement de l'école

Die Schulen stehen unter der Leitung eines Komitees und seines Präsidenten.

Die „Équipe pédagogique“ im Zentrum der Grundschule

Jede Schulklasse wird von einer oder zwei Lehrpersonen betreut. Die Lehrpersonen und Erzieherinnen aller Klassen eines Zyklus bilden das pädagogische Team dieses Zyklus. Die Versammlungen des pädagogischen Teams werden vom Zykluskoordinator organisiert und finden einmal pro Woche statt.

Die Aufgaben des pädagogischen Teams:

- Die Lernprozesse und die Differenzierung organisieren;
- Den pädagogischen Stützunterricht organisieren;
- Sich über das didaktische Material absprechen;
- Bewertungsmaterial auswerten;
- Schülerleistungen bewerten ;
- Mit dem multiprofessionellen Beratungs- und Förderdienst zusammenarbeiten.

Die Aufgaben der Zykluskoordinatoren

Versammlungen des pädagogischen Teams einberufen. Tagesordnung festlegen, die Versammlungen leiten, und die getroffenen Entscheidungen dokumentieren. Die Koordination und Kommunikation innerhalb des Zyklus garantieren.

L'école est gérée par un comité d'école et son président.

L'équipe pédagogique au centre de l'école fondamentale

Chaque classe est prise en charge par un ou deux titulaires. Les enseignants et éducateurs des classes au sein d'un même cycle forment l'équipe pédagogique du cycle. Les réunions des cycles sont gérées par le coordinateur de cycle. L'équipe pédagogique se réunit une fois par semaine.

Les missions de l'équipe pédagogique:

- Organiser les apprentissages et la différenciation;
- Organiser l'appui pédagogique;
- Se concerter sur le matériel didactique;
- Élaborer des situations d'évaluations;
- Évaluer les performances;
- Se concerter avec l'équipemultiprofessionnelle.

Les missions des coordinateurs de cycle

Convoquer les réunions de l'équipe pédagogiques. Fixer l'ordre du jour, diriger les réunions et documenter les décisions adoptées. Assurer la coordination et la communication au sein du cycle.

Zusammensetzung des Schulkomitees / Composition du comité d'école

Présidente: MEDERNACH Jil
Membres: CLEMENT Danielle
TOUSSAINT Valérie
DAEMS Edmée

jil.medernach@education.lu

Zykluskoordinatoren /Coordinatrices de cycle

Cycle 1: BONIFAS Séverine
Cycle 2: MEYERS Josette
Cycle 3: OLINGER Dalida
Cycle 4: RASSEL Jennifer

Schulorganisation 2023-2024 / Organisation scolaire 2023-2024

Zyklus 1 / Cycle 1

Schulgebäude / Bâtiments scolaires



Bâtiment Maison Relais
sous-sol



Ecole Centrale
nouveau bâtiment



Ecole Centrale
ancien bâtiment

Früherziehung / Education précoce

Lehrerin / Titulaire	Erzieherin/Educatrice	Tél.	Gebäude / Bâtiment
Romy SCHMARTZ	Martine FONCK	28 86 04 333	Maison Relais sous-sol

Vorschulklassen / Classes préscolaire

Klasse/ Classe	Lehrerin / Titulaire	Tél.	Gebäude / Bâtiment
1	Valérie TOUSSAINT	28 86 04 323	nouveau bâtiment rez-de-chaussée
2	Edmée DAEMS Sévérine BONIFAS	28 86 04 332	ancien bâtiment rez-de-chaussée
3	Carine WANTZ	28 86 04 330	Maison Relais sous-sol

Stundenplan / Horaire

Montag–Mittwoch–Freitag Lundi–Mercredi–Vendredi	Dienstag–Donnerstag Mardi–Jeudi
08h00 – 11h45 14h00 – 15h50	08h00 – 11h45

Zyklen 2 bis 4 / Cycles 2 à 4

Schulgebäude / Bâtiments scolaires



Ecole Centrale
nouveau bâtiment



Ecole Centrale
ancien bâtiment

Klasse/ Classe	Lehrerin / Titulaire	Tél.	Gebäude / Bâtiment
2.1	Jil MEDERNACH	28 86 04 325	nouveau bâtiment rez-de-chaussée
2.2 A	Danielle CLEMENT	28 86 04 322	nouveau bâtiment 1er étage
2.2 B	Josette MEYERS	28 86 04 324	nouveau bâtiment rez-de-chaussée
3.1	Jessica HOMMEL	28 86 04 321	nouveau bâtiment 1er étage
3.2 A	Dalida OLINGER	28 86 04 331	nouveau bâtiment rez-de-chaussée
3.2 B	Sylvie DE PINHO RODRIGUES	28 86 04 329	ancien bâtiment 1er étage
4.1	Jenny RASSEL	28 86 04 327	ancien bâtiment 2e étage
4.2	Aimée STEFFAN	28 86 04 328	ancien bâtiment 2e étage

Autres intervenants

Sandy MRECHES-KAUFFMANN
Malou BLESER en remplacement de Jill MORBACH
Marc HUMBERT

• situation du 24.08.2023

Stundenplan / Horaire

Montag–Mittwoch–Freitag Lundi–Mercredi–Vendredi	Dienstag–Donnerstag Mardi–Jeudi
08h00 – 12h05 14h00 – 15h50	08h00 – 12h10

Cours pour primo-arrivant: Sylvie OLIVEIRA

I-EBS (Institutrice pour élèves à besoins spécifiques): Michèle HEMMEN

ESEB (Equipe de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques): Marguerite KAYSER

Verteilung der Schüler nach Zyklen für das Schuljahr 2023-2024 / Répartition des élèves par cycle pour l'année scolaire 2023-2024



• Situation du 17 juillet 2023 (à titre indicatif). Le nombre pourra augmenter jusqu'à la rentrée, resp. en cours d'année, en raison de l'augmentation du nombre d'inscriptions qui vont être enregistrées.



Das Projekt „Bëschschoul“ wird für das Schuljahr 2023–2024 fortgesetzt.

Die Schülerinnen und Schüler des Zyklus 1 werden jeden zweiten Mittwoch teilnehmen.

Die Schüler der Zyklen 2 bis 4 werden jeden zweiten Mittwoch (im Wechsel der Zyklen) von diesem Unterricht in der Natur bzw. im Wald profitieren.

In diesem Rahmen werden auch Ausflüge in den kommunalen Lehrgarten in Bous unternommen.

Le projet «Bëschschoul» sera maintenu pour l'année scolaire 2023–2024.

Les élèves du cycle 1 vont participer chaque 2^e mercredi.

Les élèves des cycles 2 à 4 bénéficieront chaque 2^{ième} mercredi (en alternance des cycles) de cet enseignement en pleine nature respectivement dans la forêt.

Dans ce même cadre, des excursions dans le jardin pédagogique communal à Bous seront effectuées.

Schwimmunterricht / Cours de natation

Es finden keine Schwimmkurse der Klassen des Zyklus 1 – Vorschule im Schuljahr 2023–2024 statt.

Der Schwimmunterricht der Klassen des Zyklus 2.1 und des Zyklus 3 findet jeden zweiten Freitagmorgen im Schwimmbad des Centre National Sportif (Coque) in Luxemburg – Kirchberg statt.

Der Schwimmunterricht der Zyklen 2.2 und 4 findet abwechselnd jeden Freitagmorgen im Schwimmbad in Perl statt.

Des cours de natation des classes du cycle 1 préscolaire n'auront pas lieu pour l'année scolaire 2023–2024.

Les cours de natation des classes du cycle 2.1 et du cycle 3 se tiendront chaque 2ième vendredi matin à la piscine du Centre National Sportif (Coque) à Luxembourg – Kirchberg.

Les cours de natation des cycles 2.2 et du cycle 4 se tiendront, en alternance, chaque vendredi matin à la piscine de Perl.

1er trimestre

22.09.2023	C 2.2	Perl	C 2.1 + C 3	Coque
29.09.2023	C 4	Perl		
06.10.2023	C 2.2	Perl	C 2.1 + C 3	Coque
13.10.2023	C 4	Perl		
20.10.2023	C 2.2	Perl	C 2.1 + C 3	Coque
27.10.2023	C 4	Perl		
10.11.2023	C 2.2	Perl	C 2.1 + C 3	Coque
17.11.2023	C4	Perl		
24.11.2023	C 2.2	Perl	C 2.1 + C 3	Coque
01.12.2023	C 4	Perl		
08.12.2023	C 2.2	Perl	C 2.1 + C 3	Coque
15.12.2023	C 4	Perl		
22.12.2023	C 2.2	Perl	C 2.1 + C 3	Coque

2e trimestre

12.01.2024	C 4	Perl		
19.01.2024	C 2.2	Perl	C 2.1 + C 3	Coque
26.01.2024	C 4	Perl		
02.02.2024	C 2.2	Perl	C 2.1 + C 3	
09.02.2024	C 4	Perl		
23.02.2024	C 2.2	Perl	C 2.1 + C 3	Coque
01.03.2024	C4	Perl		
08.03.2024	C 2.2	Perl	C 2.1 + C 3	Coque
15.03.2024	C 4	Perl		
22.03.2024	C 2.2	Perl	C 2.1 + C 3	Coque
29.03.2024	C 4	Perl		

3e trimestre

19.04.2024	C 2.2	Perl	C 2.1 + C 3	Coque
26.04.2024	C 4	Perl		
03.05.2024	C 2.2	Perl	C 2.1 + C 3	Coque
10.05.2024	C 4	Perl		
17.05.2024	C 2.2	Perl	C 2.1 + C 3	Coque
24.05.2024	C4	Perl		
07.06.2024	C 2.2	Perl	C 2.1 + C 3	Coque
14.06.2024	C 4	Perl		
21.06.2024	C 2.2	Perl	C 2.1 + C 3	Coque
28.06.2024	C 4	Perl		
05.07.2024	C 2.2	Perl	C 2.1 + C3	Coque
12.07.2024	C4	Perl		



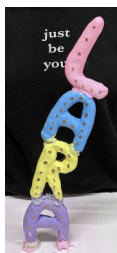
Bild: Freepik.com

Außerschulische Aktivitäten / Activités parascolaires

ARTEC (Art à l'école)

Benutzen von verschiedenen Materialien und Techniken um den kreativen und ästhetischen Geist der Kinder zu entwickeln.

Ort/Lieu: Ecole Centrale



Zeiten: Jeden Montag oder Mittwoch
Zyklus 2 bis 4: 16h00 bis 17h00

Leitung: Dalida OLINGER und
Jenny RASSEL

Utilisation de différents matériaux et différentes techniques pour développer l'esprit créatif et esthétique des enfants.



Horaire : les lundis ou mercredis
Cycle 2 à 4: : 16h00 à 17h00

Direction: Dalida OLINGER et
Jenny RASSEL

MUSEP

Alle Arten von musikalischen Aktivitäten (Singen, Bewegung zur Musik, Bodypercussion...)

Ort/Lieu: Ecole Centrale

Zeiten: Jeden Montag
Zyklus 2 und Zyklus 3: 16h00 bis 17h00

Leitung Zyklus 2 / Direction cycle 2: Martine FONCK
Leitung Zyklus 3 / Direction cycle 3: Josette MEYERS

Toutes sortes d'activités musicales (le chant, mouvements sur musique, les percussions corporelles...)

Horaire : les lundis
Cycle 2 et Cycle 3: 16h00 à 17h00



LASEP

Ort/Lieu: Sport- a Kulturzenter rue de Stadtbredimus

Zeiten: Jeden Montag:
Zyklus 1: 16h00 bis 17h00 (Vorschule)

Leitung / Direction: Séverine BONIFAS et
Jessica HOMMEL



Horaire : les lundis:
Cycle 1: 16h00 à 17h00 (préscolaire)

2023/2024 wird keine LASEP für die Zyklen 2 bis 4 angeboten
2023/2024 pas de cours de LASEP pour les cycles 2 à 4

Plan d'Encadrement périscolaire (PEP)

1. Personnes en charge de l'élaboration et du suivi du PEP

- Prénom, Nom, Fonction Bernard Heinesch/fonctionnaire communal /Commune de Bous
- Prénom, Nom, Fonction Christine Dielissen/ chargée de direction, Maison Relais Bous
- Prénom, Nom, Fonction Jill Medernach/institutrice, présidente du Comité d'Ecole/Ministère de l'Education Nationale

2. Le personnel et les infrastructures

2.1. Le personnel

L'équipe professionnelle du site se compose du personnel enseignant et éducatif de l'école fondamentale « Ecole Centrale Bous» et du personnel socio-éducatif de la structure assurant l'accueil socio-éducatif «Maison Relais Bous» (gestionnaire : Anne Asbl)

2.2. Relevé des infrastructures pouvant servir à l'encadrement périscolaire

Le site Ecole Centrale Bous/Maison Relais Bous comprend :

- Les deux bâtiments des cycles 1 à 4 de l'Ecole Centrale aux numéros 11 – 13, rue de Luxembourg à Bous
- La Maison Relais Bous, adjacente au bâtiment de l'Ecole Centrale et partiellement intégrée dans ce dernier, sise au numéro 11, rue de Luxembourg à Bous
- Le Sport- a Kulturcenter Bous dans la rue de Stadtbredimus à Bous
- La bibliothèque scolaire, intégrée dans le bâtiment de l'Ecole Centrale au numéro 11, rue de Luxembourg
- Un espace destiné aux jeux libres à l'extérieur (cour d'école avec place de jeux et terrain multifonctionnel)
- La salle de gymnastique, intégrée dans le bâtiment au numéro 11, rue de Luxembourg de l'Ecole Centrale
- Le terrain de football près du Sport- a Kulturcenter Bous dans la rue de Stadtbredimus à Bous
- Le Centre Culturel Erpeldange, rue de Mondorf
- Le jardin pédagogique à Bous, au lieu-dit « Schleedberg »

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
de 07:00 à 08:00	Nature de l'offre : accueil Lieu : Maison Relais Prestataire : Anne Asbl	Nature de l'offre : accueil Lieu : Maison Relais Prestataire : Anne Asbl	Nature de l'offre : accueil Lieu : Maison Relais Prestataire : Anne Asbl	Nature de l'offre : accueil Lieu : Maison Relais Prestataire : Anne Asbl	Nature de l'offre : accueil Lieu : Maison Relais Prestataires : Anne Asbl	MR fermée
Cycle 1 de 08:00 à 11:45 Cycle 2,3,4 de 08:00 à 12:05 (Lu, Me, Ve) resp. à 12:10 (Ma, Je)	Horaire scolaire + surveillance de 10 minutes avant les cours	Horaire scolaire + surveillance de 10 minutes avant les cours	Horaire scolaire + surveillance de 10 minutes avant les cours	Horaire scolaire + surveillance de 10 minutes avant les cours	Horaire scolaire + surveillance de 10 minutes avant les cours	pas de cours
Cycle 1 de 11:45 à 12:05 (Lu, Me, Ve) resp. 12:10 (Ma, Je)	Nature de l'offre : appui Lieu : Ecole Prestataire : Personnel enseignant cycle 1	Nature de l'offre : appui Lieu : Ecole Prestataire : Personnel enseignant cycle 1	Nature de l'offre : appui Lieu : Ecole Prestataire : Personnel enseignant cycle 1	Nature de l'offre : appui Lieu : Ecole Prestataire : Personnel enseignant cycle 1	Nature de l'offre : appui Lieu : Ecole Prestataire : Personnel enseignant cycle 1	pas de cours
Cycle 1 de 11:45 à 14:00 Cycles 2,3,4 de 12:05 (Lu, Me, Ve) resp. de 12:10 (Ma, Je) à 14:00	Nature de l'offre : accueil/repas/ encadrement/activités physiques Lieu : Maison Relais Prestataire : Anne Asbl	Nature de l'offre : accueil/repas/ encadrement Lieu : Maison Relais Prestataire : Anne Asbl	Nature de l'offre : accueil/repas/ encadrement/activités physiques Lieu : Maison Relais Prestataire : Anne Asbl	Nature de l'offre : accueil/repas/ encadrement Lieu : Maison Relais Prestataire : Anne Asbl	Nature de l'offre : accueil/repas/ encadrement/activités physiques Lieu : Maison Relais Prestataire : Anne Asbl	MR fermée
de 14:00 à 15:50	Horaire scolaire + surveillance de 10 minutes avant les cours	Nature de l'offre : activités socio- éducatives Lieu : Maison Relais Prestataire : Anne Asbl	Horaire scolaire + surveillance de 10 minutes avant les cours	Nature de l'offre : activités socio- éducatives Lieu : Maison Relais Prestataire : Anne Asbl	Horaire scolaire + surveillance de 10 minutes avant les cours	pas de cours

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
de 16:00 à 17:00	LASEP Cycle 1 préscolaire Personnel enseignant Lieu : Sport- a Kulturcenter Bous					MR fermée
de 13:30 à 15:30		LASEP Cycles 2 à 4 Personnel enseignant Lieu : Sport- a Kulturcenter Bous Salle Multifonct. Ecole				MR fermée
de 16:00 à 17:00	MUSEP Cycles 2 et 3 2 groupes Personnel enseignant Lieu : Ecole		ARTEC Cycles 2 à 4 2 groupes Personnel enseignant Lieu : Ecole			MR fermée
de 15:50 à 18:30	Nature de l'offre : collation, études surveillées, activités socio- éducatives Lieu : Maison Relais Prestataire : Anne Asbl	Nature de l'offre : collation, études surveillées, activités socio- éducatives Lieu : Maison Relais Prestataire : Anne Asbl	Nature de l'offre : collation, études surveillées, activités socio- éducatives Lieu : Maison Relais Prestataire : Anne Asbl	Nature de l'offre : collation, études surveillées, activités socio- éducatives Lieu : Maison Relais Prestataire : Anne Asbl	Nature de l'offre : collation, activités socio- éducatives Lieu : Maison Relais Prestataire : Anne Asbl	MR fermée

Schülertransport / Horaire transport scolaire

MATIN / ALLER

BUS 1 – Vandivinit

Erpeldange–Kraizgaass	07h51
Erpeldange – rue de Rolling	07h54



Image by vedor4stock on Freepik

MATIN / ALLER

BUS 2 – Weber

Erpeldange – rue Nauwiss	07h39
Erpeldange – Scheuerberg 1	07h41
Erpeldange – Scheuerberg 2	07h45
Rolling – Centre	07h50
Rolling– Ancienne Ecole	07h52
Assel – Centre	07h54
Assel – rue de Luxembourg	07h56

MIDI / RETOUR cycle 1

BUS 1 – Vandivinit

Bous– Ecole	11h45
Erpeldange – Kräizgaass	11h49
Erpeldange – rue Nauwiss	11h50
Erpeldange – Scheuerberg 1	11h51
Erpeldange – Scheuerberg 2	11h52
Erpeldange – rue de Rolling	11h55
Rolling – Centre	11h57
Rolling – ancienne Ecole	11h58
Assel – Centre	12h00
Assel – rue de Luxembourg	12h01

MIDI / RETOUR cycles 2 à 4

BUS 1 – Vandivinit

	lu-me-ve	ma-je
Bous– Ecole	12h07	12h12
Erpeldange – Kräizgaass	12h09	12h14
Erpeldange – rue Nauwiss	12h10	12h15
Erpeldange – Scheuerberg 1	12h11	12h16
Erpeldange – Scheuerberg 2	12h12	12h17
Erpeldange – rue de Rolling	12h15	12h20
Rolling – Centre	12h17	12h22
Rolling – ancienne Ecole	12h18	12h23
Assel – Centre	12h20	12h25
Assel – rue de Luxembourg	12h21	12h26

APRES-MIDI / ALLER

BUS 1 – Vandivinit

Erpeldange – Kräizgaass	13h42
Erpeldange – rue Nauwiss	13h44
Erpeldange – Scheuerberg 1	13h45
Erpeldange – Scheuerberg 2	13h46
Erpeldange – rue de Rolling	13h49
Rolling – Centre	13h51
Rolling – ancienne Ecole	13h52
Assel – Centre	13h54
Assel – rue de Luxembourg	13h55



Image by vector4stock on Freepik

APRÈS-MIDI / RETOUR

BUS 1 – Vandivinit

Bous – Ecole	15h52
Erpeldange – Kräizgaass	15h55
Erpeldange – rue de Rolling	15h57

Eine Beaufsichtigung der Kinder in den Bussen findet durch eine Begleitperson des Busunternehmens statt.

Wir bitten den Bustransport zu nutzen und die Kinder nicht mit dem Auto zur Schule zu fahren.

Bitte beachten Sie, dass sich die Zeiten der Haltestellen u.a. aus der Strecke und dem Verkehr ergeben und um wenige Minuten abweichen können.

APRÈS-MIDI / RETOUR

BUS 2 – Weber

Bous – Ecole	15h52
Erpeldange – rue Nauwiss	15h55
Erpeldange – Scheuerberg 1	15h57
Erpeldange – Scheuerberg 2	15h58
Rolling – Centre	16h02
Rolling – ancienne Ecole	16h04
Assel – Centre	16h06
Assel – rue de Luxembourg	16h08

Une surveillance des enfants dans les bus est assurée par un accompagnateur de la compagnie de bus.

Nous vous prions d'utiliser le transport en bus et de ne pas conduire les enfants à l'école en voiture.

Veillez noter que les horaires des arrêts résultent e.a. du trajet et du trafic et peuvent varier de quelques minutes.

Rückblick 2022-2023 / Rétrospective 2022-2023

Die Klassen / Les classes





Cycle 1





Cycle 1



Cycle 2



Cycle 3





Cycle 4





Wir wünschen den Schülern des Zyklus 4.2 des Jahrgangs 2022–2023, viel Erfolg für ihre weitere schulische Entwicklung.

A tous les élèves du cycle 4.2 de l'année scolaire 2022–2023, nous souhaitons plein de succès pour leur futur développement scolaire.

Schulfest / Fête scolaire



Theater vom 4. Zyklus / Théâtre du Cycle 4

Mord im Märchenland



Dans notre maison relais, nous offrons un accueil flexible pour enfants scolarisés âgés de 3 à 12 ans.

Notre maison relais est un lieu d'éducation non-formelle. Les activités et projets pédagogiques, le jeu libre, les moments de prendre les repas ensemble et d'avoir des conversations ou simplement le fait d'être entre pairs, stimulent la transmission de compétences et favorisent l'apprentissage des valeurs et normes sociales.

28 86 04 334 – Bureau



28 86 04 336 – Groupe Précoce

28 86 04 337 – Groupe Cycle 1

28 86 04 338 – Groupe Cycle 2

28 86 04 339 – Groupe Cycle 3

28 86 04 340 – Groupe Cycle 4

Chargée de direction

Christine DIELISSSEN



Adjointe à la direction

Sinem KANGALLI



direction.rbou@elisabeth.lu

WWW. <https://enfance.elisabeth.lu/maison-relais-bous>

Groupe Précoce & Groupe Cycle 1

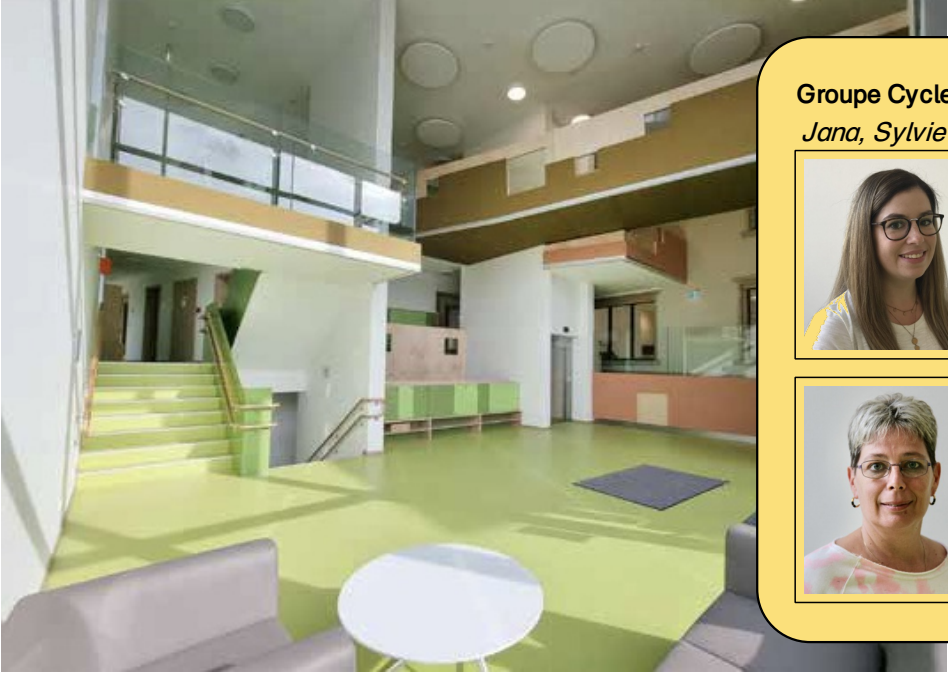
Sinem, Franziska, Patrice, Sarah, Laura



Groupe Cycle 2

Manon, Téssia, Dennis





Groupe Cycle 3

Jana, Sylvie



Groupe Cycle 4

Angelina, Sarah



Inclusion

Alexandra, Lynn



Remplaçants

Laurent, Chiara



Team Cuisine

Thorsten, Claudine, Françoise, Julian





Centre pour
le développement
moteur

Wir, Psychomotoriker und Ergotherapeuten der Sektion 2 des "Centre pour le développement moteur" (CDM), sind zuständig für die systematische Früherkennung motorischer Auffälligkeiten und der dazugehörigen Förderung der Kinder aus dem Zyklus 1.2.

Altersgerecht entwickelte motorische Fähigkeiten sind eine wichtige Voraussetzung um die motorischen Herausforderungen in der Schule zu meistern.

Auch die Zusammenarbeit mit den Eltern und der Schule stellt einen wichtigen Teil unseres Handelns dar, um dem Kind unsere Unterstützung anbieten zu können. Neben einer möglichen motorischen Unterstützung wird auch die Persönlichkeitsentwicklung positiv beeinflusst. Unsere Förderung orientiert sich an den Stärken und Interessen der Kinder.

Wie gehen wir vor?

- Informationsblatt für die Eltern (Zyklus 1.2) zu Beginn des Schuljahres
- Beobachtungen in der Schule (motorische Früherkennung bestehend aus 14 motorischen Übungen)

Was beobachten wir?

- Grobmotorik (Gleichgewicht, allgemeine Koordination, ...)
- Feinmotorik (Schneiden, Malen, Kleben, ...)

Im Falle einer präventiven Unterstützung werden die folgenden Schritte vorgeschlagen:

- Austausch mit den Eltern und dem Schulpersonal
- Mit dem Einverständnis der Eltern bieten wir eine präventive motorische Förderung an (individuell oder in der Gruppe).

Was sind die Kosten?

Unser Angebot wird durch das "Ministerium für Bildung, Kinder und Jugend" finanziert und ist daher kostenlos.

Centre pour le développement moteur
1, place Thomas Edison
L-1483 STRASSEN
44 65 65 - 1
www.cc-cdm.lu

Nous, psychomotriciens et ergothérapeutes de la section 2 du Centre pour le développement moteur (CDM), sommes responsables du dépistage systématique des difficultés motrices et offrons un soutien moteur aux enfants du cycle 1.2.

Afin de relever les défis moteurs de l'école, il est important que les compétences motrices soient appropriées à l'âge développemental.

La coopération avec les parents et l'ensemble du personnel de l'école constitue également une part importante de nos activités de soutien à l'enfant. En plus du soutien moteur possible, le développement de la personnalité est également influencé positivement. Notre soutien est basé sur les forces et les intérêts des enfants.

Comment procéder?

- Fiche d'information pour les parents (cycle 1.2) au début de l'année scolaire
- Observations à l'école (dépistage consistant en 14 exercices moteurs)

Qu'observons-nous?

- Motricité globale (équilibre, coordination générale, ...)
- Motricité fine (couper, colorier, coller, ...)

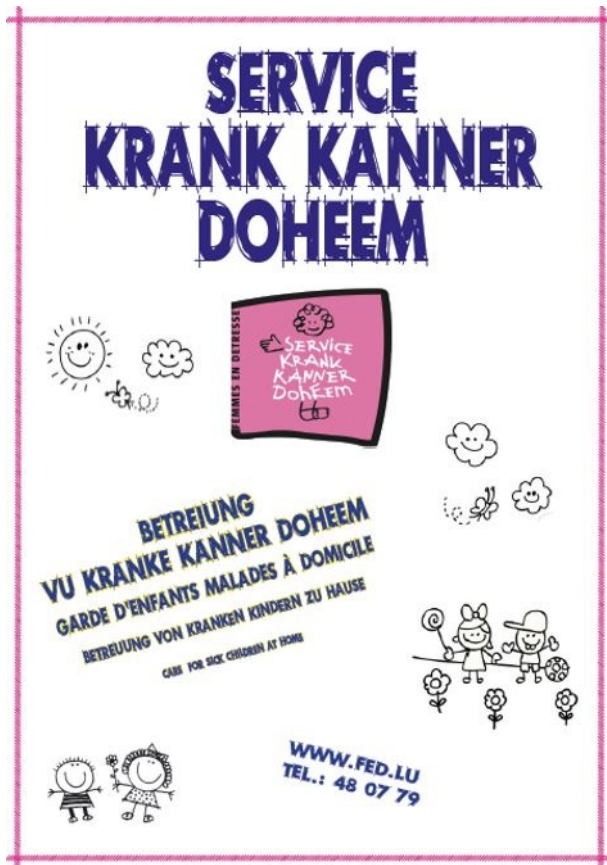
En cas de soutien préventif, les étapes suivantes sont proposées :

- Échange avec les parents et le personnel de l'école.
- Avec le consentement des parents, nous proposons un soutien moteur préventif (individuel ou en groupe).

Quels sont les coûts?

Notre offre est financée par le „Ministère de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse“ et elle est donc gratuite.

Centre pour le développement moteur
1, place Thomas Edison
L-1483 STRASSEN
44 65 65 - 1
www.cc-cdm.lu



OBJEKTIVE :

Der « Service Krank Kanner » bietet eine individuelle Betreuung von kranken Kindern zu Hause an.

Diese Dienstleistung ermöglicht es den Eltern ihre berufliche Aktivität weiter zu führen, während die Kinder in ihrer gewohnten Umgebung genesen können.

Anfragen von Alleinerziehenden werden vorrangig behandelt.

TARIFE :

Das monatliche besteuerbare Einkommen des Haushaltes gilt als Berechnungsgrundlage für die Unkostenbeteiligung der Kinderbetreuung. Beteiligung bei Einkommen,

Bei Alleinerziehenden wird ein, von der Gemeinde auszustellendes Zertifikat der Haushaltszusammensetzung benötigt.

Die Unkosten für Parking und Fahrzeit der Betreuerin werden zusätzlich in Rechnung gestellt mit:

½ Stunde Fahrtkosten für die Stadt Luxemburg. 1 Stunde Fahrtkosten für alle anderen Gemeinden des Großherzogtums.

BETREUUNGEN:

Die Betreuungen finden zwischen 7:00 und 19:00 Uhr statt. Die Betreuungszeit pro Tag darf 9 Stunden nicht überschreiten.

Ab dem zweiten Betreuungstag ist ein ärztliches Attest erforderlich.

Alle Mitarbeiterinnen vom „Service Krank Kanner Doheem“ haben eine Ausbildung im sozio-familiären Bereich und nehmen regelmäßig an internen Weiterbildungskursen teil.

FÜR ZUSÄTZLICHE INFORMATIONEN :

Tel. 48 07 79

Montag bis Donnerstag von 7:00 bis 12:00 und von 14:00 bis 18:00 Uhr.

Freitag von 7:00 bis 12:00 Uhr

Anrufbeantworter von 18:00 bis 7:00 Uhr am nachfolgenden Tag.

An Wochenenden und Feiertagen ist der Dienst geschlossen. (Anrufbeantworter).

Um die Organisation der Betreuungen zu vereinfachen, füllen Sie bitte das Anmeldeformular im Voraus aus, den Sie auf der Website von Femmes en Détresse finden www.fed.lu.

L'OBJECTIF :

Le « Service Krank Kanner Doheem » offre une garde individuelle à domicile pour enfants malades.

Ceci permet aux parents de poursuivre leur activité professionnelle et aux enfants de se rétablir dans les meilleures conditions et dans leur milieu familial.

Les demandes de familles monoparentales sont considérées en priorité.

LES TARIFS :

Le revenu imposable du ménage sera pris comme base de calcul pour la participation aux frais de garde.

Pour les familles monoparentales le certificat de composition de ménage, établi par la commune est indispensable.

Les frais de parking et de trajet sont à charge des parents: ½ heure de déplacement pour la ville de Luxembourg. 1 heure de déplacement pour toutes les autres communes du Grand-Duché.

LES GARDES :

Les gardes ont lieu entre 7:00 et 19:00 heures. La durée d'une garde ne peut pas dépasser 9 heures de suite.

Une visite médicale est indiquée au 2ième jour de la garde. Toutes les collaboratrices du «Service Krank Kanner Doheem» ont une formation dans le domaine socio-familial et participent régulièrement aux formations internes.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

Tél. 48 07 79

Lundi – jeudi de 7:00 à 12:00 et de 14:00 à 18:00 heures.

Vendredi de 7:00 à 12:00 heures.

Répondeur de 18:00 heures jusqu'au lendemain 7:00 heures.

Le service est fermé les weekends et jours fériés. (Répondeur)

Pour faciliter l'organisation des gardes, veuillez bien remplir la fiche d'inscription que vous trouverez sur le site de Femmes en Détresse www.fed.lu



**BOUS-
WALDBREDIMUS**
Een Dull, eng Gemeng